

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE

Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU



Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
28/09/2021	AIDE	Fonds de Fonds France Relance Etat-Régions	https://www.bpfrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/fonds-de-fonds-france-relance-etat-region	Bpfrance	08/04/2022	FINALITE : La relance de l'économie et le soutien aux entreprises impactées par la crise nécessite une action en fonds propres coordonnée de l'Etat et des Régions, en lien avec une mobilisation des investisseurs publics et privés. Dans le cadre du plan de relance Facilité pour la Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne le 23 juin 2021, l'Etat a abondé à hauteur de 250 M€ un nouveau fonds de fonds (Fonds de Fonds France Relance Etat-Régions, le « FRER ») qui investira aux côtés des Régions et des partenaires privés dans des fonds d'investissement régionaux. Cette action vise à renforcer les fonds propres des PME, et notamment les petites PME dans les territoires, leur compétitivité et leur capacité de résilience et d'investissement à long terme.	France
10/02/2022	AP	Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques	https://agricourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220210/developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-systemes-energetiques?cible=79	ADEME	14/04/2022	FINALITE : Soutien de projets d'innovation, permettant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques. Les projets visent à inscrire dans une liste d'objectifs prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques. CIBLE : entreprises et organismes de recherche qui développent une offre française innovante sur les marchés nationaux et mondiaux DESCRIPTION : Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030, doté de plus de 50 milliards d'euros sur la période 2022-2027, dont 34 milliards d'euros de nouveaux crédits, qui seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'AAP « Briques technologiques et démonstrateurs pré-industriels » s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Technologies Avancées des Systèmes Énergétiques », dont un des objectifs est de soutenir l'innovation en promouvant le développement de briques technologiques et les actions de démonstration.	France
04/02/2022	AP	Développement de briques technologiques et démonstrateurs - Réalisations de premières industrielles associant l'offre et la demande - DEMIBAC	https://agricourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-realisation?cible=79	ADEME	15/04/2022 17/10/2022 17/04/2023 16/10/2023	FINALITE : L'AAP « DEMIBAC » s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Décarbonation de l'industrie », dont un des objectifs est de soutenir l'innovation en promouvant le développement de briques technologiques, les actions de démonstration et l'appropriation par les industriels de solutions de production Bas Carbone. CIBLE : projets d'innovation portés par des entreprises (TPE, PME, ETI, GE), qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables pour décarboner l'industrie, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration. DESCRIPTION : Le présent AAP comporte deux volets : - Le volet 1 concerne des projets pour le développement de briques technologiques innovantes et d'actions de démonstration, dont les consortiums sont généralement constitués par des académiques et des industriels de l'offre. - Le volet 2 cible des projets portés par des consortiums constitués d'un ou plusieurs industriels proposant une offre de décarbonation et d'un ou plusieurs industriels côté demande prêts à accueillir les solutions Il est possible de déposer un projet qui s'inscrit en même temps sur les deux volets. Les coûts totaux des projets doivent être supérieurs à 1,5 M€.	France
04/02/2022	AP	Développement de briques technologiques et services par des PME pour la décarbonation de l'industrie - IBAC PME	https://agricourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-services-pme-decarbonation	ADEME	15/04/2022	FINALITE : L'AAP « IBAC PME » s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Décarbonation de l'industrie » dont un des objectifs est de soutenir l'innovation pour une industrie Bas Carbone, en ciblant tout particulièrement les PME. CIBLE : L'AAP vise à financer des projets mono-partenaires d'innovation portés par des petites et moyennes entreprises (PME) DESCRIPTION : L'AAP vise à financer des projets mono-partenaires d'innovation portés par des petites et moyennes entreprises (PME) - au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux sont inférieurs à 1,5 M€, et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.	France
28/01/2022	APR	E-commerce : maîtrise des impacts et transition (RDI)	https://agricourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220128/ecommerce2022-30	ADEME	21/04/2022	FINALITE : L'appel à proposition de recherche (APR) E-COMMIT-RDI "E-commerce : maîtrise des impacts et transition (RDI)" vise à apporter un soutien aux projets de R&D permettant de mieux comprendre, analyser et observer les évolutions du e-commerce (entreposage, organisation des flux, transport de marchandises, numérique et comportement des acheteurs), ainsi que ses impacts environnementaux et socio-économiques au regard de sa transition écologique et enfin de tester, expérimenter et développer de nouvelles solutions techniques ou organisationnelles permettant d'en maîtriser les impacts négatifs. CIBLE : organismes de recherche, entreprises et tout autre acteur apte à mener des travaux de recherche, de développement et d'innovation en lien avec les 4 axes de l'APR : Axe 1 : Innovations et expérimentations pour réduire les impacts environnementaux négatifs de la livraison et pour optimiser la logistique inverse ; Axe 2 : Connaissance et impact de la seconde main, du réemploi/réparation, du e-commerce local (circuits courts ou le made in France) et de leur logistique associée ; Axe 3 : Numérique et e-commerce : liens, impacts et solutions de maîtrise ; Axe 4 : Caractériser l'impact du comportement de l'e-acheteur et les gains potentiels de nouvelles solutions pour un e-commerce durable DESCRIPTION :	France
10/02/2022	AP	Développement de briques technologiques par des PME pour les systèmes énergétiques	https://agricourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220211/developpement-briques-technologiques-pme-systemes-energetiques	ADEME	28/04/2022	FINALITE : Soutien de projets d'innovation, permettant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques. Les projets visent à inscrire dans une liste d'objectifs prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques. CIBLE : PME françaises DESCRIPTION : Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030, doté de plus de 50 milliards d'euros sur la période 2022-2027, dont 34 milliards d'euros de nouveaux crédits, qui seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'AAP vise à financer des projets d'innovation portés par des petites et moyennes entreprises (PME) au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux sont inférieurs à 1,5 M€, et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Il a pour objectif de soutenir des projets développant des méthodologies, des technologies, des solutions industrielles et des services innovants, compétitifs et durables dans les domaines de la production, et de la gestion des énergies	France
22/12/2022	AP	Développer les protéines végétales et diversifier les sources de protéines » Volet 1 – Protéines de légumineuses	https://anr.fr/fr/detail/call/developper-les-protéines-vegetales-et-diversifier-les-sources-de-protéines-volet-1-protéines-de-légumineuses	ANR	28/04/2022	FINALITE : Doté de 30 millions d'euros, cet appel à projets vise le développement des surfaces en légumineuses en France. CIBLE : Constitués sur des partenariats public-privé, les projets doivent impliquer au moins un organisme de recherche et une entreprise, et s'étendre sur une durée de 3 à 6 ans. DESCRIPTION : Dans la continuité de la Stratégie nationale pour les protéines végétales déployée par le plan France Relance, cet appel à projets a pour objectif de lever plusieurs verrous scientifiques et techniques dans les domaines de la production agricole, de la transformation alimentaire et de l'adoption des légumineuses par les consommateurs.	France
07/01/2022	AMI	COLLECTIVITES France Mobilités - French Mobility - TENMOD 2022	https://agricourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220107/france-mobilités2022-12	ADEME	31/03/2022 29/04/2022 23/05/2022	FINALITE : L'un des objectifs de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 est de couvrir l'ensemble du territoire national d'autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales. Ainsi, depuis le 1er juillet 2021, l'organisation des mobilités sur un territoire est réalisée soit par les 510 communautés de communes qui se sont dotées de la compétence mobilité soit par les Régions. Cet AMI vise en effet à accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités. Cet accompagnement prendra la forme d'un soutien financier et également d'un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet. CIBLE : collectivités et acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités. DESCRIPTION : Cette sixième édition de l'AMI TENMOD vise à répondre à ces questions en s'articulant autour des deux axes décrits ci-dessous : Axe 1 : [acculturer], mutualiser, déployer pour une mobilité durable et solidaire sur tous les territoires périurbains et peu denses. Les projets relevant de cet axe sont les projets d'acculturation, de mutualisation et de déploiement d'une mobilité durable et solidaire, en adéquation avec les enjeux des territoires. Axe 2 : innover, expérimenter et évaluer des solutions / services de mobilité / démobilité des biens et des personnes. Les projets relevant de cet axe sont les projets innovants d'expérimentations de solutions / services de mobilité / démobilité des biens et des personnes, en adéquation avec les enjeux des territoires.	France
26/07/2021	AP	Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables	https://agricourtransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210726/carb-aero2021-154	ADEME	29/04/2022	FINALITE : Le secteur des transports a été retenu parmi la dizaine de thématiques jugées comme prioritaires et qui vont faire l'objet de stratégies d'investissements dans le cadre du volet dirigé du PIA4, prévoyant l'inscription d'un accompagnement de projets d'innovations à enjeux dans une démarche plus générale de politique publique pouvant aussi comporter notamment des évolutions de nature réglementaire. CIBLE : DESCRIPTION : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du « volet dirigé » du PIA4 - qui se déclinera notamment en une stratégie nationale « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables » - et plus particulièrement dans son axe « Poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation sur les carburants durables, et principalement ceux destinés à l'aérien ».	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE

Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU



Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
17/03/2022	AIDE	Aide aux investissements dans les ports de pêche, les halles à marée et les sites de débarquement, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche	https://france-relance-paca-aides-territoires.beta.gouv.fr/db27-investir-dans-les-ports-de-peche-les-halles/	France Agri Mer	29/04/2022	FINALITE : FranceAgriMer met en œuvre un programme d'aide aux investissements dans les ports de pêche, les halles à marée et les sites de débarquement ainsi que dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture par des grandes entreprises. CIBLE : Communes, intercommunalités / Pays, Départements, Régions, Entreprises privées DESCRIPTION : Sont éligibles les projets d'investissement matériel ou immatériel suivants : - Sortir des ports de pêche, les halles à marées ou les sites de débarquement. Dans ce cas, ces investissements devront contribuer à : améliorer la qualité, le contrôle ou la traçabilité des produits débarqués, et/ou améliorer l'efficacité énergétique ou la protection environnementale, la sécurité ou les conditions de travail, et/ou faciliter le respect de l'obligation de débarquer toutes les captures et la valorisation de leur partie sous-utilisée. - Soit visant à développer une activité de transformation et de commercialisation des produits ou sous-produits de la pêche et de l'aquaculture	FRANCE
19/11/2021	AP	Plan nanosatellites : concepts scientifiques et technologiques innovants	https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aaq/aaq-plan-nanosatellites-concepts-scientifiques-et-technologiques-innovants	CNES	01/05/2022	FINALITE : Accélérer la démonstration de la faisabilité technique de concepts les plus innovants dans le domaine des nano-satellites, susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives pour leur utilisation dans des applications scientifiques, institutionnelles ou commerciales. CIBLE : startups, PME, ETI, grands groupes, acteurs économiques (industriels, fournisseurs de services, opérateurs), laboratoires publics de recherche DESCRIPTION : Opéré par le CNES, le volet « Spatial » de France Relance s'articule autour de plusieurs dispositifs dont l'ambition est de répondre aux besoins identifiés de l'ensemble de la filière française, tant en termes de domaines d'activités couverts (lanceurs et systèmes orbitaux, des briques technologiques aux applications en passant par des équipements), de typologie d'entreprises éligibles (startups, PME, ETI, grands groupes) que de diffusion sur le territoire national. Un maximum de vingt projets pourra être sélectionné, avec une aide financière d'environ 100 K€ en moyenne par projet, sans pouvoir excéder 150K€.	France
17/05/2021	AP	i-Démo -soutien aux projets structurants de R&D	https://www.bpifrance.fr/la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-i-Demo-52255	Bpifrance	03/05/2022	FINALITE : L'action « i-Démo » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs pour notre économie et contribuant aux transitions énergétiques, écologique et numérique. Le programme vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes). CIBLE : Entreprises privées. Le projet est porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille. Le projet peut également être porté par un consortium identifiant une entreprise « cheffe de file » qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateurs final de la solution. DESCRIPTION : Taux de subvention - Min. 25% - Max. 100%	France
31/01/2022	AP	Cryptographie post quantique	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-cryptographie-post-quantique	Bpifrance	04/05/2022	FINALITE : L'appel à projets « Cryptographie post quantique » est porté par la Stratégie Nationale Quantique « Développer l'offre de cryptographie post-quantique » et la Stratégie Nationale Cyber « Développement de technologies cyber innovantes critiques ». CIBLE : Les projets peuvent être conduits par (au choix) : une entreprise, porteur unique ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels dont des PME / ETI ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels dont des PME / ETI et des partenaires de recherche. DESCRIPTION : Les projets attendus sont des projets de R&D en cybersécurité visant au développement de technologies innovantes et adressant les thématiques suivantes : mise en œuvre d'algorithmes résistants au calcul quantique (logiciels/hardware), projets logiciels. Au terme du présent AAP, la liste des thématiques sera amenée et une nouvelle phase de soumission de projets sera lancée.	France
15/12/2021	AP	Développement de technologies innovantes critiques	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-developpement-de-technologies-innovantes-critiques	Bpifrance	04/05/2022	FINALITE : Le développement de solutions innovantes de confiance et souveraines doit être une priorité de la stratégie d'accélération. Cet appel à projets (AAP) vise à cofinancer des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité. CIBLE : Les projets peuvent être conduits par (au choix) : une entreprise, porteur unique ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 1 million d'euros. Cette limite inférieure pourra être abaissée à 500 000 € dans le cas d'un projet porté par une jeune pousse au sens de la définition adoptée pour le régime exempté relatif aux aides en faveur des PME (SA.59106). DESCRIPTION : Les thématiques retenues s'articuleront autour de 4 axes - la protection des infrastructures critiques à l'heure des nouveaux risques (OIV/TSE notamment) - la protection des collectivités locales - startups/PME	France
17/03/2022	AP	France 2030 - Biothérapies et Bioproduction de thérapies innovantes » Appel à projets 2022 - Intégrateurs Biothérapie-Bioproduction	https://anr.fr/fr/detail/call/strategie-nationale-dacceleration-biotherapies-et-bioproduction-de-therapies-innovantes-appel	ANR	05/05/2022	FINALITE : Cet appel à projets entre dans le cadre de la Stratégie d'accélération « biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes » (SABB). Il vise à attribuer le label « Intégrateurs Biothérapie-Bioproduction » à des plateformes académiques qui disposent de compétences en bioproduction de biothérapies. CIBLE : DESCRIPTION : Les Intégrateurs Biothérapie-Bioproduction recherchés auront pour missions : d'apporter aux porteurs de projets de développement de technologies de bioproduction et de de biothérapies, les compétences et outils requis pour la bonne réalisation de leurs projets, et ainsi de favoriser les transferts technologiques vers des producteurs pour tiers de grande pharmacie ; de donner accès à des équipements de bioproduction standards et à un environnement propice à la recherche de transformation des équipements et des procédés de bioproduction, développement de prototypes... ; d'être le lieu de rencontre entre les industriels demandeurs de nouvelles technologies de production et les sociétés innovantes et laboratoires académiques qui portent cette offre technologique ; d'offrir un environnement propice au développement des start-up qui seront issues des travaux de recherche développés dans ces Intégrateurs.	FRANCE
09/03/2022	AP	France 2030 Appel à projets « Développement de suites bureautiques cloud de travail collaboratif »	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-developpement-de-suites-bureautiques-cloud-de-travail-collaboratif	Bpifrance	06/05/2022	FINALITE : France 2030 ambitionne de poursuivre, dans la durée, l'investissement dans l'innovation, pour que le pays consolide et développe ses positions dans les domaines d'avenir, en cohérence avec les impératifs de la transition énergétique et écologique et de résilience des chaînes de valeur. L'essor du cloud représente une opportunité unique pour l'Europe et pour la France. Il représente trois enjeux majeurs : la transformation de nos entreprises et de nos administrations, la souveraineté numérique et la compétitivité économique. CIBLE : Le projet peut être porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille ou par un consortium (composé d'une ou plusieurs entreprises et d'un ou plusieurs organismes de recherche) identifiant une entreprise « cheffe de file ». Pour tous les projets, il est obligatoire de présenter une assiette de dépenses minimale de 8 millions d'euros. DESCRIPTION : Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les différents axes suivants : - Extension du périmètre fonctionnel de suites collaboratives existantes que ce soit par l'intégration avec des solutions tierces ou le développement en propre. - Développement d'usages innovants - Développement de l'interopérabilité - Cyber sécurisation des usages et des données - Amélioration de l'expérience utilisateur et de la disponibilité du service - Limitation de l'empreinte environnementale associée à l'usage de suites bureautiques collaboratives	France
03/01/2022	AP	Accélérateur Agroécologie	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidatez-a-laccelerateur-agroecologie	Bpifrance	16/05/2022	FINALITE : Un programme du Plan de Relance Gouvernemental, financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et défini avec le soutien d'AXEMA, d'IBMA France et de Protéines France. CIBLE : Fabricants et distributeurs d'agroéquipements ; Spécialistes du biocroissance et autres bio-intrants ; Entreprises développant des logiciels ou hardware pour l'agriculture de précision ; Entreprises de transformation des végétaux et de nouvelles ressources (algues, insectes...) en ingrédients et/ou produits riches en protéines ; générant un chiffre d'affaires de 2 M€ minimum ; comptant un effectif minimum de 10 salariés ; en bonne santé financière ; ayant au moins 3 ans d'existence DESCRIPTION : L'Accélérateur permettra de : Maximiser l'évolution de son modèle économique ; Améliorer la performance et la personnalisation de ses solutions ; Développer et valoriser une offre de qualité ; Développer et / ou consolider son positionnement à l'international ; Valoriser ses métiers pour faciliter le recrutement de compétences clés.	France
04/02/2022	AP	Favoriser le développement de Zones Industrielles Bas Carbone - ZIBac	https://agripourltransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2020/204/favoriser-developpement-zones-industrielles-bas-carbone	ADEME	16/05/2022 15/09/2022	FINALITE : Cet AAP vise à accompagner les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité. Les projets seront portés en priorité par un groupement juridique constitué ou par un consortium d'acteurs parmi les plus représentatifs de la ZI. CIBLE : Les projets seront portés en priorité par un groupement juridiquement constitué ou par un consortium d'acteurs parmi les plus représentatifs de la ZI. DESCRIPTION : Les projets doivent avoir pour objectif d'accélérer la décarbonation de leur ZI, en mettant en œuvre un ensemble d'investissements, d'expérimentations, de synergies et d'innovations. Ils doivent être des projets de territoires ambitieux en matière de décarbonation, de résilience climatique et de transition écologique et qui expérimentent et soutiennent des solutions organisationnelles ou technologiques et des procédés innovants qui contribuent à répondre aux problématiques qui s'y posent. Ces ZI doivent intégrer ainsi une stratégie d'entraînement en vue de leurs déplacements ou de leurs diffusions sur d'autres territoires. Le programme vise également la création d'un réseau national de zones industrielles particulièrement émettrices de gaz à effet de serre (GES) qui souhaitent accélérer leur décarbonation.	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
04/02/2022	AP	Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels - SolinBac	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/soutien-offre-solutions-decarbonation-industriels	ADEME	16/05/2022 15/09/2022	FINALITE : Cet AAP ambitionne de soutenir les meilleurs projets d'investissements dans un objectif de massifier la production des solutions de décarbonation pour permettre aux futurs acquéreurs industriels de réduire leurs émissions de CO2. CIBLE : Les entreprises ayant un projet de nouvelles unités de production de solutions de décarbonation ou d'investissements dans des unités existantes. DESCRIPTION : Faire émerger des solutions de décarbonation créant de la valeur sur le territoire via une montée en puissance des solutions matures existantes mais aussi via l'industrialisation de solutions innovantes. Les projets attendus revêtent un aspect mature ou innovant et se présentent sous la forme : de créations de nouvelles unités de production, d'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter leurs capacités de production, les rendre plus productives et plus flexibles ou les diversifier. Les projets devront concourir à la décarbonation de l'industrie et se situeront dans la partie amont de la chaîne de valeur du secteur, c'est-à-dire l'ensemble des activités composant l'offre économique en France, que ce soit au niveau des : briques technologiques, composants, intrants et produits nécessaires au procédé de décarbonation, équipements, procédés, systèmes dont les aspects numériques (optimisation, pilotage).	France
01/07/2021	AP	Ecologie industrielle et territoriale pour la transition écologique des territoires - EIT PACA 2020-2021	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210701/eitpac2021-144	ADEME	16/05/2022	FINALITE : Accompagnement technique et financier pour l'étude et la mise en œuvre de démarche d'écologie industrielle CIBLE : acteur public ou un opérateur représentant un groupement d'entreprises DESCRIPTION : Cet appel à projets vise à soutenir de manière adaptée chacune des phases qui rythment la vie d'une démarche EIT et à promouvoir l'expérimentation de nouvelles approches et/ou méthodes et/ou outils. Ainsi, trois types d'accompagnements sont proposés : Accompagnement de démarche en phase d'émergence et de structuration ; Accompagnement de démarche en phase de déploiement et/ou de consolidation ; Soutien à la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux. Selon le volet concerné, vous pouvez bénéficier : d'une aide financière pour des actions d'animation, communication, formation, étude, prestation externes... ou d'un accompagnement technique.	France
14/02/2022	AP	France 2030 Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois (BCIB)	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/biomasse-chaaleur-lindustrie-bois-bcib	ADEME	17/05/2022	FINALITE : Cet appel à projets est réservé aux projets biomasse supérieurs à 6 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries du bois manufacturières. Il vise la production de chaleur renouvelable à partir de co-produits de l'industrie du bois pour répondre aux besoins de séchage. CIBLE : L'Appel à projets BCIB s'adresse aux industries du bois au sens de la nomenclature INSEE section C divisions 16 et 31. DESCRIPTION : Cet appel à projets vise à accompagner les industries du bois dans la mise en place d'installations biomasse performantes pour répondre à leurs besoins de séchage et assurer une autonomie énergétique, en réduisant l'usage des énergies fossiles. Les projets prioritaires seront ceux associés : à l'augmentation des capacités de séchage ; présentant une efficacité énergétique élevée ; avec un ratio « aide en € / énergie annuelle produite à partir de biomasse (MWh) » le plus efficient ; apportant des engagements en matière de contractualisation des approvisionnements bois liés à l'activité globale de l'entreprise.	FRANCE
25/02/2022	AP	PLAN France 2030 Candidatez à la mission d'immersion Durabilité Agricole au Brésil	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidatez-a-la-mission-immersion-durabilite-agricole-au-bresil	Bpifrance	19/05/2022	FINALITE : Dans le cadre du plan de relance, Bpifrance lance une mission Durabilité Agricole au Brésil en 2022, opérée avec Business France, pour vous préparer aux spécificités du marché brésilien de l'agriculture durable, augmenter votre visibilité et vous permettre d'initier des courants d'affaires. Vous avez jusqu'au 19 mai pour candidater. CIBLE : startup, scale-up, PME voire une ETI innovante française du secteur de l'agriculture durable DESCRIPTION : Un bootcamp à Paris - Juin 2022 pour préparer son entrée sur le marché brésilien de l'agriculture durable, comprendre l'écosystème de l'agriculture durable au Brésil, participer à des modules préparatoires de la mission (réglementaire, juridique, propriété intellectuelle, coaching individuel, etc.), être sensibilisé aux spécificités culturelles et à la pratique des affaires brésiliennes, se former au pitch. Un parcours d'immersion au Brésil - octobre 2022 pour présenter ses solutions innovantes et compétitives aux leaders, industriels, investisseurs brésiliens du secteur de l'agriculture durable, rencontrer des clients, partenaires potentiels et entités brésiliennes avec un programme de rendez-vous individuels ciblés, découvrir l'écosystème local des fermes, agriculteurs, hubs, centres de R&D et entreprises grâce à un roadshow d'une semaine Webinaire d'information sur la mission d'immersion Durabilité Agricole au Brésil le 17 mars à 17h.	France
24/02/2022	AP	Plan France 2030 Appel à projets "Tiers lieux d'expérimentation" dans le secteur de la Santé	https://cdciinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_det_all.do?PCSLID=CSL_2022_16x5taF7Ab&v=1&selected=0	CDC	25/05/2022	FINALITE : Dans le cadre de France 2030, cet appel à projets a pour objectif de financer des tiers lieux pour répondre au manque de terrains d'expérimentation, l'une des principales limites identifiées au développement de la filière numérique en santé lors de la consultation publique de préfiguration de la stratégie d'accélération réalisée au premier trimestre 2021. CIBLE : Toutes les structures de santé (sanitaire ou médico-sociale, publique ou privée, en ville ou en établissement) ainsi que les acteurs de l'innovation (intégrant une structure de santé sanitaire ou médico-sociale) peuvent candidater pour devenir « Tiers-Lieux d'expérimentation ». DESCRIPTION : Cet AAP, doté d'un budget de 63 M€ sur 4 ans vise à : - Créer un maillage pérenne de structures d'expérimentation (appelées « Tiers-Lieux ») dans le secteur de la santé ; - Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) - Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ; - Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ; - Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions Feront l'objet d'une subvention : les Tiers-Lieux, les projets expérimentés. 30 tiers lieux seront ainsi sélectionnés entre 2022 et 2024, selon 3 vagues successives d'appels à projets qui seront opérées par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat	France
14/01/2022	AP	France Relance 2030 Produits biosourcés et biotechnologies industrielles	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220114/appel-a-projets-national-produits-biosources-biotechnologies?table=79	ADEME	31/05/2022	FINALITE : L'AAP ambitionne de développer une filière industrielle française compétitive avec comme priorités thématiques : Élargissement des gisements de biomasse ; Démonstration de procédés de transformation de la biomasse ; Mise en œuvre d'unités industrielles de production de molécules biosourcées. CIBLE : entreprises et organismes de recherche en mesure de faire émerger une offre française innovante sur les marchés nationaux et mondiaux DESCRIPTION : L'AAP vise à soutenir des projets innovants, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration échelle 1 de l'intérêt d'une solution dans son environnement opérationnel. Il vise également à soutenir l'industrialisation des innovations dans le domaine des produits biosourcés et des produits issus de biotechnologies industrielles. Il est ouvert à compter du 14/01/2022 et fera l'objet d'une relève tous les quatre mois en moyenne à compter du 31/05/2022 à 15h00 (GMT+1) et jusqu'au 15/01/2024.	France
22/12/2021	AP	Financement des préséries d'agroéquipements automatisés ou intelligents	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-financement-des-preseries-dinnovations-technologiques-liees-aux-equipements-agricoles	Bpifrance	36/02/2022 31/05/2022 05/10/2022	FINALITE : Doté de 25 millions d'euros sur 2 ans, cet appel à projets vise à soutenir financièrement les acteurs de la robotique agricole mobile, des agroéquipements et des innovations technologiques liées aux équipements agricoles, dans la fabrication et les essais de leurs préséries sur des sites agricoles en conditions réelles. DESCRIPTION : Cet AAP permettra de conforter les entreprises françaises en tant que pionnières dans la conception et la production de solutions innovantes pour contribuer à la troisième révolution agricole, tout en accompagnant nos agriculteurs, entrepreneurs et salariés dans la modernisation de leurs exploitations agricoles, de leurs sites de production, et dans l'acquisition de nouvelles compétences. Cet appel à projets est éligible au plan national de relance et de résilience (PNRR) qui s'inscrit plus globalement, au niveau européen, dans le plan de relance NextGenerationEU.	France
09/03/2022	AP	France 2030 Ecosystèmes des véhicules lourds électriques	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220316/ecosystemes-vehicules-lourds-electriques	ADEME	01/06/2022 12/09/2022 02/12/2022	FINALITE : L'AAP vise à soutenir le déploiement de la mobilité lourde électrique pour le transport routier de marchandises et de voyageurs grâce à l'accélération du déploiement de véhicules lourds, et à l'accélération du déploiement des infrastructures de recharge associées (privées ou accessibles au public). CIBLE : tout type d'entité (publique ou privée) désireuse de participer au déploiement de la mobilité lourde électrique DESCRIPTION : Les projets attendus sont des projets d'investissement dans des écosystèmes, qui associent l'installation des infrastructures de recharge électrique et le déploiement de véhicules lourds électriques dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises. Les véhicules éligibles sont les véhicules 100 % électriques à batterie de catégories M2, M3, N2, N3, et les navettes urbaines d'un PTAC supérieur à 3,5 t, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route.	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE

Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU



Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
07/03/2022	AC	Appel à candidatures France Relance EXPEDITE the Industrial transition	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220307/expedite-the-industrial-transition	ADEME	01/06/2022	<p>FINALITE : Appel à candidatures Accélérer la transition industrielle. 4 expérimentations pour favoriser la décarbonation de l'industrie et sa transition énergétique.</p> <p>CIBLE : Entreprises du secteur industriel souhaitant développer des actions de décarbonation pour leurs groupe industriel ou leurs sites individuels</p> <p>DESCRIPTION : L'ADEME souhaite développer des démarches innovantes permettant de soutenir les actions de décarbonation des entreprises. Pour cela, une nouvelle initiative est mise en place dans le but de développer et de tester en conditions réelles chez des acteurs industriels, 4 EXPérimentations pour favoriser la Décarbonation Industrielle et à sa Transition Énergétique (EXPEDITE the industrial transition). L'ADEME a mandaté 4 bureaux d'études ou consortiums qui travailleront chacun sur une des thématiques suivantes :</p> <p>Expérimentation 1 : Définition de trajectoires d'investissements bas carbone d'un groupe industriel multi-sites ;</p> <p>Expérimentation 2 : Étude d'opportunité du mix énergétique bas carbone d'un site industriel ;</p> <p>Expérimentation 3 : Audit d'effacement de la consommation électrique d'un site industriel ;</p> <p>Expérimentation 4 : Audit stratégie d'approvisionnement en énergies décarbonées d'un industriel.</p>	France
14/10/2021	AP	Stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-appele-a-projets-relatif-a-la-strategie-d-acceleration-sur-la-5g-et-les-futures-technologies-de-reseaux-de-telecommunications	Bpifrance	08/06/2022	<p>FINALITE : La stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications a vocation à soutenir le développement de solutions souveraines sur les réseaux télécoms et à encourager l'industrie française à obtenir une maîtrise de bout en bout de ces solutions.</p> <p>CIBLE : Tous types de structures disposant d'une personnalité morale, qu'il s'agisse d'organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille.</p> <p>DESCRIPTION : Cet appel à projets cherche à soutenir les propositions de projets s'inscrivant dans le cadre des axes 2 et 3. de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux. Ces propositions pourront porter sur : le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité ; le lancement de travaux de R&D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G</p> <p>Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 2 000 000€, ce montant peut être abaissé à 1 000 000 € pour les PME présentant un projet individuel.</p>	France
05/11/2021	AP	Besoins alimentaires de demain	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-besoins-alimentaires-de-demain	Bpifrance	08/06/2022	<p>FINALITE : Favoriser l'émergence de leaders technologiques dans le secteur foodtech</p> <p>CIBLE : PME & GE</p> <p>DESCRIPTION : La stratégie d'accélération Alimentation durable et favorable à la santé (ADFS) a pour objectif de permettre au secteur alimentaire de capter l'ensemble de son potentiel économique tout en accélérant sa mutation en remettant au centre des préoccupations les enjeux de durabilité et de santé. Les thématiques d'intervention de l'appel à projets portent sur : Le développement d'aliments plus sains, plus durables ; La mise au point de process innovants ; Les problématiques d'alimentarité des emballages ; Les nouveaux outils destinés à guider les différents acteurs de la chaîne alimentaire vers des comportements plus vertueux et à améliorer la traçabilité et la transparence de l'information du consommateur.</p>	France
18/03/2022	AP	France 2030 CORAM 2022	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-coram-2022	Bpifrance	09/06/2022 08/11/2022	<p>FINALITE : Le Gouvernement met en place, dans le cadre de France 2030, une nouvelle enveloppe de 1 milliard d'euros, en complément des moyens déjà attribués dans le cadre des précédents Programmes d'investissements d'avenir, afin de prolonger les soutiens du CORAM à hauteur d'environ 250 millions d'euros par an sur cinq ans, selon la mobilisation de la filière et la qualité des projets proposés.</p> <p>CIBLE : entreprises de la filière automobile et mobilité routière, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium</p> <p>DESCRIPTION : Cet appel vise à soutenir des projets de R&D portés par des entreprises de la filière automobile et mobilité routière, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel.</p>	FRANCE
24/12/2021	AP	3e promotion de l'Accélérateur Agroalimentaire	https://www.bpifrance.fr/nos-evenements/candidatez-a-la-3e-promotion-de-l-accelereur-agroalimentaire	Bpifrance	13/06/2022	<p>FINALITE : L'Accélérateur permettra de : Innover pour répondre aux nouveaux modes de consommation ; Renforcer la compétitivité de son appareil productif ; Sécuriser sa chaîne de valeur en amont comme en aval (approvisionnements, relations clients, etc.) ; Valoriser ses métiers et savoir-faire ; Accéder aux marchés internationaux grâce à une qualité reconnue.</p> <p>CIBLE : PME, coopérative ou ETI de la filière Agroalimentaire (1ère et 2ème transformation) et respectant les conditions suivantes : Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€ ; plus de 10 collaborateurs ; au moins 3 ans d'existence</p> <p>DESCRIPTION : parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation collective, des rencontres filières et de la mise en réseau pour développer des relations business durables avec ses pairs.</p>	France
07/03/2022	AP	France 2030 « Industrialisation et Capacités Santé 2030 »	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-industrialisation-et-capacites-sante-2030	Bpifrance	14/06/2022 19/01/2023 09/05/2023 19/03/2023 09/01/2024	<p>FINALITE : Cet AAP vise à soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la thérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.</p> <p>CIBLE : pour les projets individuels : être porté par des start-up, des PME, des ETI, ou des grandes entreprises (par exception pour des projets de relocalisation de production stratégique) ; pour les projets collaboratifs, être porté par une entreprise (chef de file), quelle que soit sa taille, et associant un ou plusieurs partenaires (entreprises, organismes de recherche ou laboratoires de recherche venant en soutien de ces entreprises ; associations...)</p> <p>DESCRIPTION : L'AAP « Capacités Santé 2030 » est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre du plan Innovation Santé 2030 dans lequel le Gouvernement a identifié 3 secteurs aux problématiques d'industrialisation stratégiques pour l'avenir de nos industries de santé et pour notre souveraineté.</p>	France
17/03/2022	AP	Appel à projets de recherche « Caractérisation et quantification des microplastiques en milieu continentaux - sols, eaux et transferts » (APR microplastiques 2022)	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220316/appele-a-projets-recherche-caracterisation-quantification-microplastiques	ADEME	15/06/2022	<p>FINALITE : L'ADEME et l'OFB souhaitent, via cet appel à projets, aider au développement et à la valorisation opérationnelle d'éléments de connaissance ou de méthodologie pour anticiper les besoins réglementaires de surveillance et de gestion de ces pollutions.</p> <p>CIBLE : équipes de recherche, que(s) que soit(en)t leur(s) institution(s) ou organisme(s) d'appartenance, aux entreprises, aux bureaux d'études, aux laboratoires commerciaux, aux maîtres d'ouvrage, collectivités, etc. Les projets devront être pilotés par un « coordinateur », opérateur de recherche, qu'il s'agisse d'une structure publique ou privée</p> <p>DESCRIPTION : Cet APR vise à sélectionner des candidatures en vue de constituer un ou plusieurs projets de R&D permettant de traiter les sujets suivants : - Développements méthodologiques en matière de métrologie des microplastiques - Questions de recherche environnementale</p>	FRANCE
17/12/2021	AP PNR	Grands Défis – Stratégie Nationale Cyber – Axes verticaux Tranche 2	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-grands-defis-strategie-nationale-cyber-axes-verticaux-tranche-2	Bpifrance	16/06/2022	<p>FINALITE : La stratégie nationale cyber vise à faire émerger des champions français de la cybersécurité, tant pour accompagner le développement d'une filière au potentiel économique important, que pour garantir à notre pays la maîtrise des technologies essentielles à la garantie de sa souveraineté.</p> <p>CIBLE : Entreprise seule, porteur unique, lauréate de la tranche 1 du Grand Défi (seule ou au sein d'un consortium) ; consortium qui rassemble des partenaires industriels majoritairement lauréats de la tranche 1 du Grand Défi (seuls ou au sein d'un consortium) ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche majoritairement lauréats de la tranche 1 du Grand Défi (seuls ou au sein d'un consortium). Les projets correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 2 millions d'euros et inférieur à 4 millions d'euros.</p> <p>Les projets devront être en mesure de démarrer en septembre 2022 au plus tard (bien qu'un démarrage au plus tôt est encouragé).</p> <p>DESCRIPTION : Le présent appel à projet vise à mettre en œuvre la seconde tranche des axes verticaux dont les objectifs principaux sont : Accompagner plus loin les projets ou les technologies les plus prometteurs de la tranche 1 ; Soutenir la croissance rapide des acteurs lauréats de la tranche 1 ; Favoriser l'adoption massives et internationale des technologies développées lors de la tranche 1.</p>	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE

Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU



Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
05/11/2021	AP	Innovier pour réussir la transition agroécologique	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-innovier-pour-reussir-la-transition-agroecologique	Bpifrance	16/06/2022	FINALITE : Répondre aux enjeux de transition agroécologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de gestion des aléas en agriculture en accompagnant les entreprises et les acteurs de l'innovation dans l'élaboration de solutions innovantes, qu'elles soient techniques ou organisationnelles, y compris en les pensant aux échelles territoriales pertinentes. CIBLE : PME & GE DESCRIPTION : Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les agroéquipements, le numérique en agriculture, les bio-intrants, la biostimulation, la biofertilisation, la valorisation des ressources génétiques, ou la combinaison de ces leviers. Ils présentent une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 500 k€ pour les projets individuels et supérieur à 2 M€ pour les projets collaboratifs.	France
07/01/2022	AP	Accélérateur Transition Énergétique 3	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidatez-a-laccelerateur-transition-energetique-3	Bpifrance	21/06/2022	FINALITE : CIBLE : PME ou ETI qui contribue à la chaîne de valeur de la transition énergétique : Production ENR (électrique, gaz, chaleur) ; Réseaux électriques et stockage (batteries, hydrogène...) ; Efficacité énergétique et décarbonation (bâtiment ; industrie ; mobilité ; captage, stockage et utilisation du CO2...) ; CA annuel supérieur à 2M€. Société indépendante ou filiale d'un groupe dont le CA est inférieur à 5M€. Effectif supérieur à 10 ; Au moins 3 années d'existence DESCRIPTION : parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de 6 journées de formation avec une Grande Ecole et de la mise en réseau pour développer des relations business durables avec ses pairs sur 4 journées filières organisées par les partenaires et 2 rencontres business	France
02/03/2022	AP	France 2030 - Appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants »	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-reacteurs-nucleaires-innovants	Bpifrance	28/06/2023	FINALITE : Faire émerger puis industrialiser en France des solutions de rupture dans les technologies de production et de distribution d'énergie CIBLE : Entreprises et laboratoires de recherche venant en soutien de ces entreprises, collectivités territoriales, associations et acteurs de la formation DESCRIPTION : Cet AAP vise à soutenir des projets de recherche et développement sur des concepts de réacteurs nucléaires en rupture et répondant à un ou plusieurs des objectifs suivants : l'amélioration de la compétitivité des réacteurs ; l'amélioration de la sûreté intrinsèque de fonctionnement du réacteur ; l'amélioration de la protection physique intrinsèque de l'installation ; La capacité à s'intégrer dans un système électrique plus décentralisé ; le développement d'applications non électrogènes (hydrogène, chaleur, cogénération, radioéléments stratégiques...) ; la fermeture du cycle du combustible nucléaire et la valorisation des matières nucléaires ; l'amélioration de la gestion des déchets radioactifs produits.	France
18/03/2022	AMI	France 2030 AMI Bioclusters	https://anr.fr/fr/detail/call/bioclusters-appel-a-manifestation-d-interet-selectif-2022/	ANR	30/06/2022 07/11/2022	FINALITE : Dans le cadre du plan France 2030, le gouvernement a décidé de consacrer 1 M€ pour relancer et consolider la politique de site de recherche en santé. CIBLE : DESCRIPTION : L'AMI Bioclusters, doté de 300 M€ de France 2030, vise à faire émerger au maximum trois bioclusters de dimension mondiale. Inspiré du Biocluster de Boston (Massachusetts, USA), chaque biocluster, écosystème d'innovation avec les entreprises, constitue un guichet unique facilitateur et animateur de réseau, catalysant au sein d'un lieu unique une masse critique d'acteurs faisant référence (industries, recherche, soins, formation) autour d'une thématique porteuse d'innovation de rupture et bénéficiera d'un engagement fort des collectivités locales pour asseoir son attractivité.	FRANCE
03/01/2022	Aide	Chèque relance Export	https://www.teamfrance-export.fr/sud/solutions/cheque-relance-export	TEAM France EXPORT	30/06/2022	FINALITE : « France Relance » dispose d'un volet dédié aux entreprises exportatrices, en particulier aux PME-ETI, dans leur démarche de prospection à l'étranger. Ce dispositif vise à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. CIBLE : TPE/PME et ETI françaises de tous les secteurs d'activité. DESCRIPTION : prise en charge de 50% des dépenses exposées par l'entreprise, pour un montant pouvant aller de 250 à 1500 euros de subvention, à raison d'un seul chèque par entreprise. Les formations sur des thématiques ciblées exports doivent être réalisées par des organismes justifiant d'une certification qualité accréditée par France Compétences	France
12/11/2021	AIDE	"PRETS PARTICIPATIF RELANCE" (PPR) Apporter aux PME et aux ETI de nouveaux financements de long terme, d'une maturité de 8 ans, s'insérant entre les fonds propres et la dette classique.	https://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/c032-prets-participatifs-relance/	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance	30/06/2022	FINALITE : La mesure « Prêts participatifs Relance » vise à apporter aux PME et aux ETI de nouveaux financements de long terme, d'une maturité de 8 ans, s'insérant entre les fonds propres et la dette classique. Le prêt participatif Relance (PPR) constitue un levier au service de la relance, pour les entreprises ayant des projets de développement nécessitant de renforcer leur solvabilité. Il permet aussi de renforcer la solidité financière de l'entreprise en apportant un financement long qui s'insère dans la structure de financement entre les fonds propres et la dette, et n'est pas dilusif. CIBLE : Entreprises privées PME ou ETI avec un CA > 2 M€ (prêt bancaire à une entreprise distribué par une banque, des sociétés de financement ou des fonds dans le cadre d'un accord avec l'Etat) DESCRIPTION : Distribué par les établissements de crédit, le PPR permet de financer, dans la durée, des opérations d'investissement (qu'il s'agisse de renforcement et de modernisation de l'outil de production ou d'investissement en R&D) ainsi que des projets de développement (transition numérique ou énergétique, développement commercial en France ou à l'international, opportunités de croissance externe). Ce dispositif de soutien représente une alternative pour les entreprises n'ayant pas accès aux instruments de marché et ne souhaitant pas de modification de gouvernance, et ce à un coût attractif grâce notamment à la garantie d'Etat. A noter : le PPR et les obligations Relance sont cumulables.	France
10/02/2022	AIDE	Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022010/aide-a-linvestissement-offre-industrielle-energies-renouvelables?cible=79	ADEME	30/06/2022	FINALITE : Soutenir des projets d'investissement permettant de développer les capacités industrielles dans le domaine des ENR et d'accompagner l'industrialisation de la production et/ou l'assemblage des composants, y compris des technologies innovantes de réseaux CIBLE : projets de nouvelles unités de production de composants ou d'investissements dans des unités de production existantes. DESCRIPTION : Si l'appel à projets vise prioritairement l'industrialisation des projets proposant des technologies de rupture, il couvre également les projets de fabrication de produits moins innovants, qui sont indispensables pour réduire le niveau de dépendance vis-à-vis de la concurrence étrangère, accompagner la ré-industrialisation et tenir les engagements climatiques nationaux. A cet égard, les développements de composants industriels essentiels à la consolidation des filières pourront être soutenus dès lors qu'ils remplissent un ou plusieurs de ces critères, et qu'ils sont considérés comme structurants et ayant un impact sur une partie significative des acteurs de la chaîne de valeur. Ces projets seront choisis de façon sélective.	France
23/12/2021	AP	2e Promotion de l'Accélérateur Afrique	https://www.bpifrance.fr/nos-evenements/candidatez-a-la-2e-promotion-de-laccelerateur-laccelerateur-afrique	Bpifrance	04/07/2022	FINALITE : réunir les meilleurs acteurs publics et privés de l'accompagnement des entreprises françaises en Afrique, en partenariat avec la Team France Export et Business France, pour vous proposer un programme complet porté sur le développement commercial de votre activité. CIBLE : Ce programme est ouvert aux PME et ETI remplissant des critères de sélection suivants : Ayant un chiffre d'affaires supérieur à 5 M€ avec au moins 3 ans d'existence ; Comptant plus de 10 collaborateurs ; Ayant déjà une première expérience sur le continent Africain OU avec une internationalisation confirmée (modèle économique internationalisé, implantations à l'étranger, etc.) ; Entreprise indépendante (les dirigeants sont maîtres de leurs décisions pour développer leurs entreprises) et située en France ; Ambition forte de l'équipe dirigeante, volonté de faire du développement en Afrique étant une priorité ; Ayant une dynamique de croissance (CA, emplois...), des projets ambitieux d'innovation et/ou de développement international ; Ayant une bonne santé financière permettant de supporter le coût du programme. DESCRIPTION : Ce programme d'accompagnement innovant, sélectif et personnalisé a pour objectif d'apporter des réponses à des besoins concrets et opérationnels et de fédérer un collectif d'entrepreneurs lors d'un programme de 12 mois conçu pour et par des chefs d'entreprises.	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE

Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU



Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
17/03/2022	AP	France 2030 - Soutien au déploiement de stations de recharge haute puissance pour véhicules électriques	https://www.gouvernement.fr/france-2030-ouverture-d-un-appel-a-projets-pour-soutenir-le-dploiement-de-stations-de-recharge	ADEME	11/07/2022 31/12/2024	<p>FINALITE : Déploiement de stations de recharge, à haute puissance mais pas seulement, pour véhicules électriques dans les grandes zones urbaines et les territoires.</p> <p>CIBLE : Plan d'investissement de France 2030, une enveloppe globale de 300 millions d'euros (dont 100 M€ de 2022). L'aide au déploiement des infrastructures de recharge peut atteindre 40% des coûts éligibles. Les projets peuvent être soumis jusqu'au 31 décembre 2024 sur la plateforme https://agirpourltransition.ademe.fr/ Une première relève intermédiaire est prévue les 11 juillet 2022. Les renseignements relatifs à cet appel à projets peuvent être obtenus auprès de l'Ademe à l'adresse suivante : aap-ive2030@ademe.fr</p>	France
15/02/2022	AP	Fonds friches 3e édition	https://www.ecologie.gouv.fr/recyclage-des-friches-lancement-3e-edition-du-fonds-friches-xtor-RSS-22	ADEME	15/07/2022	<p>FINALITE : Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a déployé un fonds pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé. Le premier ministre lance une 3e édition de l'appel à projet fond friches qui sera dotée de 100 M€.</p> <p>DESCRIPTION : Au regard du succès du dispositif, le Premier Ministre a annoncé le lancement d'une 3ème édition dotée de 100M€ dont : 9M€ maximum consacrés à la reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME ; 91M€ entièrement territorialisés, sous l'égide des Préfets de région, conformément au cadrage national annexé ci dessous, et consacrés au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.</p>	France
28/07/2021	AP	Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210728/0a84crr2021-153	ADEME	26/07/2022	<p>FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du « volet dirigé » du PIA4 - qui se déclinera notamment en une stratégie nationale « recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux » - qui a comme objectif de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes.</p> <p>CIBLE : Les 2 premiers axes de cet AAP concernent les projets d'innovation dans le domaine : des technologies du tri des matériaux, étape essentielle pour améliorer la qualité des matières premières de recyclage ; du recyclage des plastiques.</p>	France
13/01/2021	AP	Fonds avenir bio	https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/	Agence Bio	01/09/2022	<p>FINALITE : Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Agence BIO souhaitent accélérer le développement de la production biologique grâce à l'augmentation importante du nombre des projets soutenus.</p> <p>CIBLE : Tout opérateur économique, du producteur au transformateur, impliqué dans l'agriculture biologique et dans un projet partenarial de filière pourra bénéficier de ce fonds : sociétés, coopératives, associations ou groupements d'opérateurs exerçant une activité économique.</p> <p>DESCRIPTION : Le "Fonds Avenir Bio" est fortement renforcé et sera doté de 13 millions d'euros par an en 2021 et en 2022 grâce au volet « transition agricole » du plan de relance gouvernemental. Dans un contexte de crise sanitaire, cette mesure dédiée du plan de relance permettra de soutenir et de financer des investissements matériels et immatériels.</p>	France
20/10/2020	AP	Fonds Avenir Bio	https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation	01/09/2022	<p>FINALITE : Le Fonds Avenir Bio doté de 13 M€ par an en 2021 et 2022 fonctionne via des appels à projets réguliers pour financer des investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques, notamment de développement par une diversification des produits et débouchés mais également de pouvoir réaliser des économies d'échelle.</p> <p>CIBLE : Tout opérateur économique impliqué dans la production bio peut bénéficier de ce fonds : sociétés, coopératives, associations ou regroupement d'opérateurs exerçant une activité économique (de formes juridiques diverses et avec déclaration et publication des statuts).</p> <p>DESCRIPTION : Ce fonds permet d'accompagner financièrement des projets collectifs de développement de la production biologique, menés par des sociétés, des coopératives, des associations ou des Groupements d'opérateurs. Ces projets mettent en adéquation l'offre à la demande, qu'il s'agisse des citoyens-consommateurs ou de la restauration collective (20% des produits bio). Le premier appel à projet a été ouvert à partir du 19 octobre 2020 pour dépôt des projets au plus tard le 12 janvier 2021. La sélection des projets sera faite au premier trimestre 2021. Un nouvel appel à projets est ouvert depuis le 13 janvier 2021 en continu jusqu'au 1er septembre 2022.</p>	France
19/01/2022	AP	Première usine	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-france-2030-premiere-usine	Bpifrance	05/04/2022 13/09/2022 13/12/2022 04/04/2023 12/09/2023 12/12/2023 Clôture : 2026	<p>FINALITE : Soutien à l'innovation, en particulier à destination des acteurs émergents. Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, l'appel à projets « Première usine » vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation. Doté au total de 550 M€ sur la période 2022-2026 afin d'aider au financement de projets d'implantation sur le territoire de première usine, de démonstrateur industriel.</p> <p>CIBLE : start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes</p> <p>DESCRIPTION : Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups. Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. L'aide sera apportée sous forme de subventions et d'avances récupérables, réparties selon un ratio de 60 % de subventions et 40 % d'avances récupérables.</p>	France
28/09/2020	AP	ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTIques	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168	ADEME	15/09/2022	<p>FINALITE : ORPLAST vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs</p> <p>CIBLE : PME plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.</p> <p>DESCRIPTION : Les projets soutenus devront porter sur : <ul style="list-style-type: none"> 1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; 2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). Six dates de dépôt des dossiers sont fixées jusqu'au 15 septembre 2022. Elles marquent le début de la prise en charge, pour évaluation, des nouveaux dossiers déposés.</p>	France
20/12/2021	AP PNRR	Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de filière automobile	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-soutien-aux-projets-de-diversification-des-sous-traitants-de-filiere-automobile	Bpifrance	27/09/2022	<p>FINALITE : Le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens supplémentaires pour accompagner dans la durée les besoins de transformations profondes et rapides de la filière pour accélérer la transition vers le véhicule du futur, qui se veut décarboné, connecté, autonome et accessible.</p> <p>CIBLE : Les entreprises ciblées devront avoir réalisé au moins 15 % de leur CA dans la filière automobile au cours des deux dernières années. L'assiette de dépenses est de minimum 500 000€ pour les startups / PME et ETI et de 2 millions pour les grandes entreprises.</p> <p>DESCRIPTION : Le présent appel à projet vise à soutenir les projets de diversification et d'investissement, portés par des sous-traitants de la filière automobile, qui souhaitent : (i) diversifier leurs activités au sein de la filière automobile pour produire des solutions qui seront essentielles à la mobilité de demain ; (ii) diversifier leurs activités pour se positionner sur d'autres secteurs hors automobile (aéronautique, ferroviaire, construction navale, médical, nucléaire, défense, bornes de recharge électrique ou hydrogène, machines industrielles, etc.).</p>	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
18/03/2022	AP	France 2030 AP "Plan innovation outre-mer"	https://cdciinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_det_all.do?selectcd=0&PCSID=CSL_2022_14MNulW8XT	CDC	30/09/2022	FINALITE : Dans le cadre de France 2030, l'appel à projets « Plan Innovation Outre-mer » fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Plan Innovation Outre-mer » au terme duquel 13 lauréats, issus de la plupart des territoires ultra-marins, ont pu bénéficier de crédits d'ingénierie et d'un accompagnement dans la perspective de présenter leurs projets à l'AAP. CIBLE : Cet AAP est ouvert à tous les candidats qui souhaitent postuler et pas seulement aux 13 lauréats de l'AMI. DESCRIPTION : L'AAP vise à construire et promouvoir des solutions permettant de répondre aux défis spécifiques des territoires ultra-marins. Il s'attachera à créer les conditions nécessaires à l'émergence de projets territoriaux innovants ayant un impact significatif tant au niveau économique, social, qu'environnemental. Ainsi, l'AAP ambitionne de créer ou de développer des partenariats et des écosystèmes territoriaux porteurs de solutions innovantes capables de valoriser les spécificités et le potentiel des territoires ultra-marins et d'attirer, à terme, d'autres sources de financement que France 2030. Doté d'environ 15 M€ de France 2030, l'AAP ambitionne de soutenir une dizaine de projets.	FRANCE
09/11/2021	AP	Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-maturation-technologique-et-demonstration-de-solutions-dintelligence-artificielle-embarquee	Bpifrance	05/10/2022	FINALITE : Soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'IA embarquée depuis leur conception jusqu'à la démonstration de leur efficacité en situation réelle. Il se compose pour cela de deux volets distincts : Le déploiement de solutions basées sur l'IA embarquée dans des produits et procédés industriels de tous secteurs (volet A) et la maturation technologique d'architectures et plateformes matérielles dédiées à l'IA embarquée (volet B). CIBLE : PME & GE DESCRIPTION : Aides proposées pour les activités économiques : les taux d'aide maximums et visés dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants : 40 % pour les PME ; 30 % pour les GE ; Dans le cas général, la part de subvention sera fixée : jusqu'à 60 % pour les projets s'inscrivant dans le volet A « Démonstration » ; jusqu'à 75 % pour les projets s'inscrivant dans le volet B « Maturation ». Aucune aide de moins de 500 000 € ne sera attribuée à une entreprise relevant de la catégorie « Grande entreprise ». Aides proposées pour les activités non éligibles : l'aide sera apportée sous forme de subventions selon les modalités suivantes : 100 % des coûts marginaux, ou 50 % des coûts complets.	France
26/11/2021	AP	Mixité pour la Construction Bas Carbone	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211126/mixite2021-203	ADEME	14/10/2022	FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du volet dirigé du nouveau PIA 4, pour la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée. 20M€ sur 5 ans affectés au PFR pour accélérer la dynamique d'innovation. CIBLE : projets présentés par les groupements pertinents (industriels, promoteurs, maîtres d'ouvrage...) visant à développer et à mettre en oeuvre dans un ou des bâtiments des produits et solutions constructives innovantes mixtes des matériaux biosourcés voire géosourcés en construction et/ou rénovation, allés à d'autres matériaux conventionnels ou avec d'autres bio et géosourcés. DESCRIPTION : Cet AAP a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes, ie. des combinatoires associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et/ou avec d'autres bio et géosourcés et plus globalement aux solutions constructives du second oeuvre (réseaux, câblage, étanchéité...). Pour cela, l'AAP retiendra des projets présentés par les groupements pertinents (industriels, promoteurs, maîtres d'ouvrage...) présentant un projet visant à développer des produits et solutions constructives innovantes mixtes des matériaux biosourcés voire géosourcés en construction et/ou rénovation, allés à d'autres matériaux conventionnels ou avec d'autres bio et géosourcés. Dans le cas général, les projets attendus développeront des innovations avec un niveau de TRL avancé (7 ou plus) dans la conception de produits de construction et/ou de rénovation et de systèmes constructifs mixtes incluant nécessairement a minima un biosourcé ou géosourcé. Ces innovations amèneront à réduire l'empreinte carbone du bâtiment en jouant sur l'alliance des matériaux, et ce en valorisant au mieux les caractéristiques techniques de chacun d'eux (acoustique, thermique, résistance au feu, ...) et en assurant une compétitivité en termes de coût. Le projet s'attachera à la question de la démontabilité et de la réemployabilité de la solution proposée par une approche en écoconception concernant la gestion et les enjeux de la fin de vie de la solution développée. Le projet précisera si la mise en oeuvre d'étapes de préfabrication est possible et les gains associés. Les produits et systèmes innovants proposés aboutiront obligatoirement à une démonstration par la mise en oeuvre dans un ou des bâtiments . Le type de bâtiment dans lequel la solution sera mise en oeuvre sera précisée (résidentiel, tertiaire, etc.). Une évaluation des quantités de matières mises en oeuvre, et de l'impact en terme d'émissions de CO2, ainsi qu'un argumentaire sur la facilité de mise en oeuvre devront être fournis. Enfin, une analyse du Cycle de Vie (ACV) et une Déclaration Environnementale (DE) du produit/solution développée devront également être réalisés pendant le projet, conformément aux normes en vigueur. Cette DE devra être mise ligne sur la base INES.	France
14/12/2021	AP	Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et traitement de l'air du bâtiment	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211213/sepac2021-204	ADEME	14/10/2022	FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du volet dirigé du nouveau PIA 4, pour la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des trois axes est de soutenir l'amélioration de la sobriété énergétique et de la performance environnementale du bâtiment. Cette ambition se décline en différents objectifs, parmi lesquels se trouve ceux de massifier la rénovation énergétique ou de « décarboner » le secteur du bâtiment tant sur sa phase de construction ou de rénovation (via notamment une montée en charge de la construction bois et biosourcée), que sur sa phase d'exploitation. CIBLE : Les innovations devront présenter une opportunité pour localiser une plus grande partie de la chaîne de valeur des systèmes en France ou en Europe. Elles devront permettre de répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et de « décarbonation » du bâtiment sur les usages suivants : chauffage, rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'air. SCRIPTIF : Les études, prototype, mise au point, démonstration, études préables à l'industrialisation et première ligne industrielle seront notamment financés dans le cadre de cet appel à projets. Les clôtures (relève des dépôts des dossiers) de cet AAP sont prévues aux dates suivantes : 15/02/2022 ; 15/06/2022 ; 14/10/2022.	France
16/07/2021	AP	Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositifs-aides/20210716/srb2021-152	ADEME	14/10/2022	FINALITE : Dans le contexte de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022, cet AP doit permettre de soutenir la construction de bâtiments avec des produits bois issus de la forêt française pour les besoins du gros oeuvre et du second oeuvre. L'enjeu est d'accroître rapidement la capacité industrielle française dite « de seconde transformation ». CIBLE : entreprises de la filière bois, et dans une moindre mesure des autres filières biosourcées. DESCRIPTION : Cet AP pourra notamment financer la création ou l'extension d'unités de production industrielle de grande envergure et le développement de technologies innovantes. L'appel à projets est doté d'un budget de 50 M€. Il fait suite à un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants français, clos le 13 juillet 2021, qui a permis de recenser premiers candidats et de configurer l'appel à projets. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » du PIA 4. Plusieurs vagues de sélection sont programmées : 15/10/21 ; 15/02/22 ; 15/06/22 ; 14/10/22.	France
03/09/2021	AP	Accompagner la transition numérique des entreprises culturelles et créatives	https://cdciinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_det_all.do?PCSID=CSL_2021_1BXusdZw	Caisse des Dépôts - Industries culturelles et créatives	03/11/2022	FINALITE : Vise à favoriser le développement de nouveaux services et dispositifs reposant sur des innovations technologiques, d'usage, d'organisation ou encore de modèle économique, permettant l'émergence de nouveaux services tout au long de la chaîne de valeur des secteurs concernés et le développement de l'éco-responsabilité des acteurs de la culture. CIBLE : entreprises, des établissements publics culturels, ou des associations proposant soit d'accompagner la maturation de projets à haut potentiel de développement, soit de capitaliser sur des preuves de concept préalablement éprouvées tant du point de vue technologique que des usages DESCRIPTION :	France
18/03/2022	AP	France 2030 Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU 3) – Appel à projets – 2022	https://anr.fr/fr/detail/call/instituts-hospitalo-universitaires-ihu-3-appel-a-projets-2022/	ANR	07/11/2022	FINALITE : Dans le cadre du plan France 2030, le gouvernement a décidé de consacrer 1M€ pour renforcer notre capacité de recherche médicale. Au sein de cette action, le présent appel à projets, doté de 300M€, vise à créer jusqu'à six nouveaux Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), futurs pôles d'excellence en matière de recherche, de soin, de prévention, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé. CIBLE : DESCRIPTION : Chaque IHU sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Instituts Hospitalo-Universitaires - IHU 3 » bénéficiera d'une dotation maximale de 50 M€ sur 120 mois.	FRANCE
07/01/2022	AP	Appel à projets : «Innovations en biothérapies»	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovations-en-biotherapies	Bpifrance	21/11/2023	FINALITE : Dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Objectif : catalyser et maintenir l'excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient. CIBLE : start-up, PME, ETI ou grandes entreprises par exception (projets individuels) ; les projets collaboratifs devront être portés par une entreprise (chef de file) et associant 4 partenaires maxium (entreprises, organismes de recherche ou laboratoires de recherche venant en soutien de ces entreprises ; associations...) DESCRIPTION : Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les 2 thématiques suivantes (détails dans le cahier des charges) : Thématique 1 : Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé) Thématique 2 : Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies.	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE

Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU



Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
03/03/2022	AP	France 2030 - Appel à projets national « Recyclage des plastiques »	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220302/appe-a-projets-national-recyclage-plastiques	ADEME	01/04/2022 (1er volet) 2d semestre 2022 (2e volet)	<p>FINALITE : Accompagner les investissements d'industrialisation de nouvelles capacités de recyclage des plastiques. L'AAP comporte un premier volet sur le recyclage chimique ou enzymatique et un volet, qui sera ouvert au 2d semestre 2022, sur le recyclage mécanique.</p> <p>CIBLE : L'AAP cible les entreprises et en priorité les acteurs émergents portant des projets innovants et ambitieux.</p> <p>DESCRIPTION : Plusieurs dates de dépôt sur 2022 et 2023. Cet axe du plan FRANCE 2030 s'inscrit dans la stratégie « Recyclabilité, Recyclage et Réincorporation des matériaux recyclés » du 13 septembre 2021 et cible spécifiquement le soutien à l'industrialisation de procédés de recyclage des plastiques. Il vise à faire émerger les acteurs innovants au sein de la filière, pour répondre aux besoins de l'économie française à l'horizon 2030.</p> <p>Le volet : développement de nouvelles capacités industrielles de recyclage chimique ou enzymatique des plastiques.</p> <p>2d volet : recyclage mécanique des plastiques ainsi que sur la réincorporation des matières premières issues du recyclage des plastiques. Il sera ouvert et son contenu précisé au cours du 2d semestre 2022, les projets de cette nature pouvant d'ici-là solliciter le soutien des mesures France Relance mises en œuvre par l'ADEME (ORPLAST régénération et ORPLAST Incorporation).</p>	France
29/06/2021	AMI	Soutenir et accompagner les acteurs de l'inclusion numérique	https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-outiller-la-mediation-numerique-559	ANCT	31/12/2022	<p>FINALITE : Afin de structurer et d'outiller la filière de l'inclusion numérique à l'échelle nationale, l'ANCT a décidé d'accompagner un ensemble d'acteurs dont les enjeux en matière d'inclusion numérique sont structurants et représentatifs des besoins de l'écosystème.</p> <p>CIBLE : Cet AMI encourage particulièrement la mise en place de partenariats avec les différents acteurs de l'écosystème de l'inclusion numérique. Les projets devront candidater sous la forme de consortiums, comprenant de préférence une collectivité territoriale.</p> <p>DESCRIPTION : L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est donc d'identifier, de financer et d'accompagner des dispositifs d'inclusion numérique ancrés dans un territoire et de permettre leur pérennisation à moyen et long terme. Cet AMI ne présente pas de caractère exclusivement compétitif. Il souhaite justement expérimenter et soutenir des projets pour lesquels la mise en réseau et la coopération entre acteurs est au cœur de leur développement et passage à l'échelle. Cet AMI est ouvert de manière permanente pendant un an et demi. Plusieurs vagues de sélection sont prévues (environ tous les 3 mois). Un jury pluridisciplinaire sélectionne les projets lauréats.</p>	France
01/01/2022	AIDE	Aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-a-realisation-d-un-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie?cible=78&region=43	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE), l'ADEME accompagne votre collectivité sur le plan technique et financier.</p> <p>CIBLE : L'aide concerne les collectivités et les entreprises du secteur tertiaire public.</p> <p>DESCRIPTION : L'ADEME aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) afin de permettre aux collectivités territoriales d'initier des projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires. Dans une logique de programmation pluriannuelle des investissements, le SDIE permettra de phaser les projets dans le temps ainsi que d'associer les subventions mobilisables. L'aide est une subvention de 50% du montant de votre coût de réalisation du SDIE. Les dépenses totales sont plafonnées à 40 K€. L'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique vous permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'introduire des travaux d'amélioration de la performance énergétique notamment dans le cadre du dispositif éco énergie tertiaire, de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale. <p>L'ADEME finance la réalisation de schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE), basé sur un cahier des charges rédigé conjointement avec la FNCCR.</p>	France
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, l'ADEME finance les investissements de mise en œuvre dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu.</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique et de l'Alimentaire.</p> <p>DESCRIPTION : Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Ecolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental. Pour l'alimentaire, les investissements d'optimisation des outils de transformation, ainsi que ceux permettant la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de produits sous labels AB ou HVE-niveau 3 sont éligibles. L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture. Les aides peuvent atteindre 15% à 55%.</p>	France
02/12/2020	AP	Structuration des filières agricoles et agroalimentaires	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-de-structuration-des-filières-agricoles-et-agroalimentaires	France Agrimer	31/12/2022	<p>FINALITE : Accélérer la structuration et le développement de filières performantes, notamment agroécologiques. L'AAP vise à accompagner des projets structurants, qui s'inscrivent dans une démarche collective mobilisant différents maillons d'une ou de plusieurs filières et impliquant des entreprises. La création de nouvelles filières, notamment agroécologiques, est une priorité pour permettre aux agriculteurs de diversifier leur production et leurs débouchés.</p> <p>CIBLE : Tous les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires peuvent déposer des dossiers pour cet AAP : les exploitations agricoles, les organisations professionnelles agricoles (OPA), les coopératives, les entreprises de transformation agroalimentaires, le négoce, les distributeurs.</p> <p>DESCRIPTION : L'accompagnement prend la forme d'une subvention. Il sera possible de financer des dépenses immatérielles et des investissements matériels pour des projets visant à développer les filières de produits agricoles et agroalimentaires (hors protéines végétales, déjà couvertes par le plan protéines).</p>	France
19/10/2020	AP	INODEMOH2 - Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène	https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h2020-126	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Soutenir des travaux d'innovation permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages.</p> <p>CIBLE : Une ou plusieurs entreprises pour développer un équipement, un produit ou un service, ou bien réaliser un démonstrateur sur le territoire national mettant en œuvre de l'hydrogène</p> <p>DESCRIPTION :</p> <p>Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse 	France
10/11/2020	AP	Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle	https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/guichet-de-subvention-pour-l-efficacite-energetique-des-entreprises	DGE	31/12/2022	<p>FINALITE : guichet de subvention pour permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir simplement des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros.</p> <p>CIBLE : entreprises industrielles de toutes tailles.</p> <p>DESCRIPTION : 3 grandes familles de matériels sont éligibles : matériels de récupération de force ou de chaleur ; matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations ; matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des procédés fossiles. L'aide sera attribuée par l'Agence de Services et de Paiements (ASP).</p>	France
02/12/2020	AP	Plan de structuration des filières protéines végétales	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-protéines-vegetales/Le-plan-de-structuration-des-filières-protéines-vegetales	France AgriMer	31/12/2022	<p>FINALITE : Développer la production de protéines végétales en France, à la fois pour réduire la dépendance aux importations et sécuriser les approvisionnements, améliorer la situation économique des éleveurs en favorisant leur autonomie alimentaire et en leur offrant de nouveaux débouchés et enfin, répondre aux enjeux environnementaux et climatiques et lutter contre la déforestation importée.</p> <p>CIBLE :</p> <p>DESCRIPTION : Cet appel à projet comporte deux volets :</p> <p>Un volet collectif "structuration des filières protéines végétales" ayant pour objet l'accompagnement de la construction et de la réalisation de projets collectifs structurants de filière(s), impliquant au moins deux maillons représentés par des partenaires indépendants et au moins une entreprise, d'une durée de 6 à 30 mois. L'entreprise peut être l'un des représentants d'un maillon.</p> <p>Un volet individuel "investissements matériels aval" répondant aux objectifs de logistique post-récolte ou de transformation à destination de l'alimentation humaine ou animale.</p>	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE

Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU



Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
02/05/2021	AP	Fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/fonds-soutien-emergence-projets-tourisme-durable	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Création d'un fonds visant à faire émerger et faire grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le tourisme durable.</p> <p>CIBLE : Opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales</p> <p>DESCRIPTION : Le fonds tourisme durable est destiné à soutenir, via des aides financières (subventions), vos initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de vos projets. Les projets, individuels ou collectifs, seront sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Un cofinancement de ce programme à parité par des partenaires privés sera recherché. L'accès au fonds permettra également aux porteurs sélectionnés de bénéficier d'outils complémentaires (prêts, garanties) de la part de Bpifrance et de la Banque des territoires.</p>	France
19/03/2021	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, vous souhaitez mettre en œuvre et investir dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu ?</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique (y compris les utilisateurs de produits et services), et de l'Alimentaire (porteurs marques, acteurs de la transformation, structures collectives/coopératives...).</p> <p>DESCRIPTION : Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau et seront instruits selon leur ordre d'arrivée. L'initiative est ouverte jusqu'à épuisement des ressources budgétaires et au plus tard au 31/12/22. Tous les 6 mois (juin et décembre), une communication ADEME mettra en avant les projets financés dans le cadre du Pack Ecoconception du Plan de Relance.</p>	France
	AIDE	Études d'écoconception des produits et des services (secteurs du numérique, de la mode, de l'alimentation, et tout autre secteur)	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-decoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode-lalimentation-tout	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Aide financière permettant de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de vos produits (écoconception), d'identifier les leviers d'action permettant d'être plus performant d'un point de vue environnemental et économique, puis de les mettre en œuvre afin de quantifier les bénéfices obtenus et les valoriser auprès de ses clients.</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la mode durable, du numérique (y compris utilisateurs de produits et services), et de l'alimentaire (porteurs de marques, de labels, coopératives...).</p> <p>DESCRIPTION : L'ADEME propose une aide financière pour soutenir les projets d'écoconception, d'affichage environnemental et de production durable. Elle soutient l'étape de diagnostic qui est la première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits. Elle soutient également l'étape suivante de mise en œuvre, qui concrétise le passage à la réalisation d'actions et à la commercialisation de produits ou services à moindres impacts.</p>	France
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : L'ADEME soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Ecolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental.</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique (y compris les utilisateurs de produits et services), et de l'Alimentaire (porteurs marques, acteurs de la transformation, structures collectives/coopératives...).</p> <p>DESCRIPTION : Pour l'alimentaire, les investissements d'optimisation des outils de transformation, ainsi que ceux permettant la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de produits sous labels AB (Agriculture Biologique) ou HVE-niveau 3 (Haute Valeur Environnementale-Niveau 3) sont éligibles. L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture, qui permettra au fabricant de développer une offre globale produit/service, créatrice de valeur non plus sur la multiplication des volumes de ventes, mais sur la fidélisation des clients, par les performances d'usage du produit. Selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, les aides aux investissements peuvent atteindre 15 % à 55 %.</p>	France
16/11/2020	AP	Appel à projet et Guichet ITN5 – Cycle de vie de la donnée. Mise à niveau numérique de l'État et des territoires	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/administrations/innovation-transformation-numerique	Ministère de la transformation et de la fonction publique	Second semestre 2022	<p>FINALITE : Le dispositif consiste à stimuler l'innovation numérique et accélérer la transformation numérique de l'État.</p> <p>CIBLE : Toutes les administrations centrales de l'État, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs de l'État peuvent être bénéficiaires. Les collectivités territoriales peuvent s'associer aux projets dont ces acteurs de l'État sont porteurs et bénéficiaires.</p> <p>DESCRIPTION : Les projets cofinancés s'inscrivent dans 7 thèmes, dont les objectifs sont respectivement : accélérer la dématérialisation de qualité de démarches administratives, développer la collaboration des administrations avec les parties prenantes grâce au numérique, étendre des bonnes pratiques numériques au niveau territorial, favoriser la (re)localisation de centres d'expertise numérique dans les territoires, développer l'usage de la donnée au service de l'action publique, étudier et expérimenter des technologies émergentes pour améliorer la qualité du service public au service des usagers, accélérer des projets de transformation publique complexes.</p>	France
15/10/2021	AP	Stratégie d'accélération Batteries « Solutions et technologies innovantes pour les batteries »	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-batteries-solutions-et-technologies-innovantes-pour-les-batteries	Bpifrance	10/01/2023	<p>FINALITE : Poursuivre les efforts permettant de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage (en lien avec la stratégie d'accélération « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux »), en soutenant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents.</p> <p>CIBLE : Le projet est porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille, immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier. Le projet peut également être porté par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateurs final de la solution</p> <p>DESCRIPTION : Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes en lien avec les thématiques prioritaires décrites ci-dessous, afin de stimuler le développement, la production et la commercialisation de produits, procédés technologiques ou services créateurs de valeur :</p> <p>Thème 1 : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion</p> <p>Thème 2 : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel</p> <p>Thème 3 : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries</p> <p>Thème 4 : Systèmes et packs batteries innovants</p> <p>Les projets attendus présentent un budget supérieur à 2 millions d'euros pour les projets individuels (seuil abaissé à 1 million d'euros pour les projets individuels portés par une PME) et supérieur à 4 millions d'euros pour les projets collaboratifs.</p>	France
20/10/2021	AP	Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-mobilités-routières-automatisées-infrastructures-de-services-connectées-et-bas-carbone	Bpifrance	11/01/2023	<p>FINALITE : Le Gouvernement lance un appel à projets de la thématique « Stratégie d'accélération Digitalisation et Décarbonation des mobilités » qui s'inscrit dans le cadre du PIA4 et du plan France Relance. L'objet du présent appel à projets vise à soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone.</p> <p>CIBLE : Grandes entreprises, PME ou ETI ou consortium d'entreprises</p> <p>DESCRIPTION : Les projets visés relèvent des deux thématiques prioritaires suivantes : Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière</p> <p>Le coût total du projet doit être de 5 M€ minimum pour tout projet individuel porté par une grande entreprise (non-ETI) ou pour les projets collaboratifs. Ce seuil est abaissé à 2 M€ minimum pour les projets, individuels ou collaboratifs, portés par une entreprise relevant de la catégorie PME ou ETI.</p>	France

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
17/12/2021	AP PNRR	Spatial : Développement de mini et micro-lanceurs	https://www.bpfrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-spatial-et-developpement-de-mini-et-micro-lanceurs	Bpfrance	19/01/2023	FINALITE : Visé à soutenir les projets visant la réalisation d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (startups et PME-ETI innovantes) de la filière du New Space. CIBLE : Projet monopartenaire : PME immatriculée en France au RCS avec au moins 10 000€ de capital social libéré. Projet collaboratif : consortium associant entreprise(s) de toute taille, institut(s) de recherche et/ou organisme(s) de recherche. Le Chef de file du consortium est une start-up industrielle, une PME, ou un acteur émergent. DESCRIPTION : Le projet présenté devra avoir une assiette de dépenses éligibles compris entre : 1,2 M€ et 5 M€ pour un projet monopartenaire, 2 M€ et 5 M€ pour un projet collaboratif. Relevés intermédiaires : le 20 janvier 2022 ; le 2 juin 2022 ; le 19 janvier 2023.	France
22/10/2021	AP	PIA 4 - Logistique 4.0	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211021/bplogistique2021-188	ADEME	12/02/2022 puis 15/05/2022	FINALITE - Soutien à l'innovation du plan de relance sur son axe « Optimiser, Sécuriser et Décarboner les Transports Massifiés et les Interfaces Multimodales » (mesure « Logistique 4.0 »). Le développement d'une « logistique 4.0 » répond aux enjeux d'amélioration de la compétitivité de la chaîne logistique en France et de maîtrise de son impact environnemental. Ces enjeux ont été identifiés dans divers documents de diagnostic et de stratégie (dont la stratégie France Logistique 2025), et ont donné lieu au plan d'action du Comité interministériel de la Logistique du 7 décembre 2020. L'écosystème rassemblé au sein de France Logistique est mobilisé pour répondre à ces enjeux. CIBLE : Tout type d'entités (entreprises, collectivités locales, collectivités territoriales et leurs groupements, notamment celles et ceux ayant la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, organismes de recherche, académiques), quels que soient leur taille, leur forme juridique, leur mode de gouvernance ou leur financement, en accord avec les typologies de projets attendus ci-après DESCRIPTION : Les projets pourront être de plusieurs types pour répondre aux enjeux présentés plus haut : - Développement de briques technologiques, pouvant aller jusqu'à une preuve de concept; - Développement d'un système global innovant ou intégrant des briques innovantes, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle; - Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif. Ces types de projet ne sont pas exclusifs les uns des autres, un projet intégrant plusieurs de ces activités sera également recevable.	France
28/10/2021	AP	PIA 4 - Boussole des jeunes	https://www.anru.fr/boussole-des-jeunes	ANRU	30/06/2023	FINALITE : La Boussole des jeunes répond au constat que les jeunes sont mal informés des droits et services les concernant. La Boussole regroupera les informations pertinentes à l'échelle d'un territoire (à minima intercommunalité ou agglomération), au sein d'une plateforme numérique dédiée mise à disposition par l'Etat. L'Etat est à l'initiative du dispositif via la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA). CIBLE : association ou collectivité territoriale ou tout organisme doté de la personnalité morale, en capacité de rassembler des partenaires publics ou privés du territoire. et doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté. DESCRIPTION : Les services déconcentrés départementaux et régionaux en charge de la jeunesse et la collectivité territoriale exerçant sur le territoire de déploiement de la Boussole doivent être associés au projet. Le projet doit présenter un taux de cofinancement à 50%. Le porteur de projet recrute et emploie un animateur en charge du déploiement de la boussole et assume l'ensemble des obligations de l'employeur. Une fiche de poste doit être jointe au dossier. Le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) a confié cet AP à l'ANRU pour faire émerger sur les territoires des partenariats innovants pour déployer la boussole.	France
14/01/2022	AP	France Relance 2030 - Recyclage des plastiques	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220114/fr2030p2022-17	ADEME	30/06/2023	FINALITE : AP inscrit dans le plan d'Investissement France 2030 qui mobilisera une enveloppe de 300 millions d'euros de soutiens publics pour renforcer l'investissement dans la chaîne de recyclage et d'incorporation de matières plastiques. Ce volet cible spécifiquement le soutien à l'industrialisation de procédés de recyclage des plastiques et vise à faire émerger les acteurs innovants au sein de la filière. CIBLE : entreprises, organismes de recherche DESCRIPTION : Le premier volet de l'AAP porte sur le développement de nouvelles capacités industrielles de recyclage chimique ou enzymatique des plastiques. Un second volet portera sur le recyclage mécanique des plastiques ainsi que sur la réincorporation des matières premières issues du recyclage des plastiques.	France
12/11/2021	AIDE	"Obligations Relance" Renforcer le bilan des entreprises françaises et renforcer la situation financière des PME et ETI	https://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/940-obligation-relance/	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance	31/12/2023	FINALITE : Les « Obligations Relance » correspondent à un dispositif de garantie de l'État (jusqu'à 30% des pertes sur le fonds de placement sur les OR. Elles ont pour objectif de renforcer le bilan des entreprises françaises et de renforcer la situation financière des PME et ETI. Les obligations facilitent par ailleurs l'obtention de financements complémentaires et accroissent la capacité de rebond des entreprises. CIBLE : PME et ETI françaises DESCRIPTION : D'une durée de 8 ans, les OR sont remboursables, en une fois, à l'échéance de l'obligation. A noter : les prêts participatifs Relance et les obligations Relance sont cumulables.	France
21/03/2022	AMI	France 2030 AMI « Intrants Dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne »	https://www.bpfrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-manifestation-d-interet-intrants-dependance-russe-bielorusse-ou-ukrainienne	Bpfrance	30/01/2024	FINALITE : Le conflit russo-ukrainien et les conséquences qu'il implique notamment sur les approvisionnements nationaux en intrants critiques (métaux, produits chimiques, consommables, intrants nécessaire au secteur agricole et agroalimentaire) en provenance de Russie, de Biélorussie ou encore d'Ukraine, amènent à proposer le lancement du présent AMI, afin de soutenir toutes les solutions pour pallier les principales difficultés d'approvisionnement des industries nationales les plus touchées par ces événements. CIBLE : Les projets attendus peuvent viser à soutenir les volumes et qualités d'approvisionnement d'envergure. Ils peuvent aussi viser, à compétitivité égale ou supérieure des fonctions produites, à réduire les volumes de matières et les quantités d'énergie consommées, adapter les qualités et substituer les approvisionnements les plus problématiques. DESCRIPTION : Les projets attendus peuvent se présenter sous la forme : d'investissements dans de nouvelles unités de production (primaires ou secondaire) d'intrants (y compris les consommables nécessaires à leur production) et de produits chimiques ; d'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles ; du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants ; du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de produits de substitution ; de dispositifs ou procédés nouveaux permettant de réduire la consommation d'intrants pour un même niveau de performance de la fonction finale. Le soutien apporté par l'Etat peut se faire sous forme de subventions et/ou d'avances remboursables.	FRANCE
	AIDE	Financer des projets hospitaliers prioritaires et des investissements ville-hôpital	https://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/deb6-financer-des-projets-hospitaliers-prioritaires/	ARS	01/01/2026	FINALITE : Le dispositif consacre 2,5 Md€ qui seront engagés sur 5 ans pour accompagner les hôpitaux dans leurs projets de modernisation les plus structurants (rénovation, construction, innovation), en favorisant les démarches partenariales, notamment avec les acteurs de la ville. CIBLE : Entreprises privées, Etablissements publics (écoles, bibliothèques...) / Services de l'État DESCRIPTION : Se rapprocher de son agence régionale de santé (ARS) pour l'informer de son projet d'investissement et de sa demande d'aide financière. Elle sera votre 1ère interlocutrice dans sa démarche. Pour les projets dont le montant est inférieur à 100 M€ HT travaux, toutes dépenses confondues, le projet sera accompagné et son instruction réalisée au niveau régional par l'ARS. Pour les projets supérieurs à 100 M€ HT travaux, le projet sera également accompagné par l'ARS et son instruction réalisée au même niveau, mais la décision revient au dispositif national, sur lequel votre ARS pourra vous informer.	France
17/03/2022	AP	France 2030 Appel à projets pour accompagner et soutenir la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers	https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/ouverture-d-un-appel-a-projets-dote-de-50-millions-d-euros-pour-accompagner-et	Ministère des Solidarités et de la Santé	A VENIR	FINALITE : Appel à projets doté de 50 millions d'euros sur la période 2022 à 2024, pour mettre en place et renforcer un réseau d'entrepôts de données de santé hospitaliers coordonnés avec le Health Data Hub d'Ici 2025. CIBLE : DESCRIPTION : Cet accompagnement a pour objectif de : - Constituer un réseau national à trois niveaux (local, mutualisé, national) qui conditionne la production et le partage fluide des données de santé et leur exploitation avec les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation. - Assurer une mise en place progressive suivant des scénarios d'usage métiers prioritaires, exprimés par les acteurs publics et privés impliqués - Développer l'intérêt des acteurs à collecter, mettre en qualité, exploiter et partager les données avec des approches complémentaires coordonnées et évitant le cloisonnement d'activité. - Faciliter l'exploitation, le partage et l'offre de service scientifique associée. Un appel à projets sera lancé très prochainement avec l'objectif de sélectionner une première vague de projets d'Ici l'automne 2022.	FRANCE

APPELS A PROJETS

FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 04 au 10 avril 2022

Bulletin #22-14

NOUVEAU

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
21/10/2021	AIDE	ANNONCE de la CDC 2e édition du FONDS French Tech Accélération II	https://www.caissesdesdepots.fr/actualites/start-innovantes-le-fonds-french-tech-acceleration-ii-lance	Bpifrance	INFO	<p>FINALITE : Le Gouvernement et Bpifrance ont lancé le 21 octobre le fonds French Tech Accélération II, doté de 100 M€. Issu du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et géré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, il s'adresse à des structures d'accélération de sociétés innovantes françaises et, plus particulièrement, des start-up studios favorisant la création de start-ups deeptech.</p> <p>CIBLE : Structures d'accélération</p> <p>DESCRIPTION : French Tech Accélération II prolonge l'action du 1er fonds French Tech Accélération (FTA) créé en 2015. FTA a pris des participations au capital de 5 start-up studios, 7 accélérateurs, et 10 fonds d'accompagnement. 1 300 start-up ont ainsi été accompagnées dans leurs différentes phases de développement. Le FTA II investira des montants compris de 1 à 10 M€ en direct et jusqu'à 20 M€ dans des fonds, aux côtés d'acteurs privés et dans une logique d'investisseur avisé.</p>	France